

Conduire une prestation UV

CORRIGÉ TYPE

Barème : sur 25 points (la note finale sera ramenée à une note sur 20 points).

Durée de réalisation : 1h30

Critères d'évaluation :

- Savoir déterminer un phototype
- Savoir conseiller la clientèle en tenant compte de la réglementation en vigueur
- Copie claire et soignée

CONDUIRE UNE PRESTATION UV

EXERCICE 1 – 8 POINTS

Monsieur Cyril, de phototype III, part en vacances au bord de la mer du 1^{er} juillet au 30 août dans le sud de la France, avec Jules, son fils de 2 ans.

À partir de la situation :

1. Donnez d'abord 10 préventions pour sensibiliser Monsieur Cyril quant à lui-même et son projet de vacances. **4 points**

- Consulter l'index UV journalier de la région où il passera ses vacances avec son fils.
- Éviter de s'exposer aux heures les plus chaudes (en général entre midi et 16 heures).
- Rechercher de l'ombre/porter un t-shirt blanc.
- Porter un chapeau avec une visière (blanc de préférence, casquette, bob, etc.).
- Porter des lunettes de soleil d'indice UV 3 ou 4 (adaptées à l'ensoleillement en saison estivale en bord de mer et sous ciel dégagé).
- S'hydrater régulièrement en eau.
- Lors des périodes d'exposition, ne pas porter de produits cosmétiques, d'accessoires photosensibilisants.
- Durant les vacances, ne pas surconsommer de compléments alimentaires qui facilitent le bronzage ; respecter les doses indiquées du fabricant.
- S'assurer de ne pas être sous traitement de substance(s) photo-toxique(s).
- S'appliquer un produit antisolaire au FPS minimum 30 ou un écran total.

2. Distinguez d'autre part 10 préventions pour sensibiliser Monsieur Cyril quant à son fils. **4 points**

- Ne pas l'exposer aux heures les plus chaudes (en général entre midi et 16 heures).
- Préférer les activités à l'ombre.
- Porter des vêtements anti-UV.
- Porter un chapeau avec une visière (blanc de préférence et humidifié, casquette, bob, etc.).
- Port obligatoire des lunettes de soleil d'indice UV 3 ou 4 (adaptées aux enfants, à l'ensoleillement en saison estivale en bord de mer et sous ciel dégagé).
- L'hydrater régulièrement et obligatoirement en eau.
- Lors des périodes d'exposition, ne pas lui appliquer de produits cosmétiques, ne pas le doter d'accessoires photosensibilisants.
- S'assurer qu'il ne soit pas sous traitement de substance(s) photo-toxique(s).
- S'assurer qu'il ne possède pas un terrain photo allergène.
- Lui appliquer un produit antisolaire au FPS minimum 50 + ou un écran total sur toutes les zones découvertes et renouveler l'application toutes les deux heures.

EXERCICE 2 – 5,5 POINTS

En couple, Tania (21 ans) et Tom (23 ans) viennent vous voir dans votre institut pour faire une séance de rayonnement UV sous solarium.



Fig. 1 Tania et Tom © Jaren Wicklund - stock.adobe.com

À partir de la situation exposée ici, répondre aux questions suivantes :

1. Déterminer le phototype de Tania. 2 points

- Gène brun clair, phénotype châtain.
- Dotée de mélanine noire, l'eumélanine.
- Phototype IV.
- Capacité à bronzer bien, brûle rarement.
- Érythème actinique toutefois possible.
- Compétente à une pigmentation adaptative.

2. Indiquer les conseils à transmettre à Tania d'après son phototype. 2 points

- Séance de bronzage artificiel possible.
- Ne pas dépasser 2 expositions par semaine.
- Espacer de 48 heures chaque séance.
- Ne pas dépasser 30 expositions par an.
- Porter les lunettes spécifiques obligatoires pendant la séance.

3. Déterminer le phototype de Tom. 0,5 point

- Phototype II, bronze peu et brûle.
- Compromis face aux UV artificiels.

4. Indiquer les conseils à transmettre à Tom d'après son phototype. 1 point

- Séance de bronzage artificiel à reconsidérer.
- Abandon de l'exposition aux UV conseillé.
- Prévenir des risques de cancers cutanés encourus démontrés par l'influence de ce phototype.

EXERCICE 3 – 3,5 POINTS

Madame Stella, 57 ans, est mannequin senior et adepte des UV.

Elle a récemment lu un article sur l'héliodermie dans la presse esthétique et vous demande conseil.

À partir de la situation exposée ici, répondre aux questions suivantes :

1. Quelles attitudes et quelles préventions adopter dans son cas ? 2,5 points

- Éviter les expositions solaires.
- Éviter les expositions répétitives.
- Bannir les séances d'UV artificiels.
- S'appliquer un produit antisolaires visage et corps aux filtres UVA, UVB et IR.
- Utiliser des produits cosmétiques adaptés et opter pour une alimentation riche en antioxydants, anti-radicalaire.

2. Quelles alternatives lui conseiller ? 1 point

- Tanning (douche autobronzante en cabine).
- Onction corporelle au henné.
- Cosmétiques autobronzants (spray, fluide, etc.).

EXERCICE 4 – 3 POINTS

En point de vente, un opérateur UV doit réserver un accueil rigoureux aux clients demandeurs de prestation UV et conditionner l'accès au solarium.

1. Listez six actions obligatoires que l'opérateur doit mener dans ces circonstances. 3 points

- Il interdit aux mineurs l'accès aux UV.
- Il questionne la clientèle sur ses antécédents familiaux, ses expositions antérieures et actuelles.
- Il questionne la clientèle sur son état de santé.
- Il recherche la consommation de médicaments ou de substances photosensibilisantes.
- Il repousse les séances, voire les refuse en cas de photosensibilité et de photo-allergie.
- Il limite voire interdit l'accès aux UV aux personnes présentant une contre-indication médico-légale.
- Il désinfecte la cabine UV et les appareils.
- Il alerte avec clarté la clientèle sur l'incidence des UV.

EXERCICE 5 – 5 POINTS

L'arrêté du 20 octobre 2014 prévoit des contrôles administratifs et techniques précis relatifs aux appareils de solarium.

Vous avez ouvert votre institut il y a quatre ans et il possède un solarium offrant des prestations UV à votre clientèle.

Vous avez demandé le renouvellement d'attestation de conformité pour votre appareil.

Aujourd'hui une entreprise habilitée par le COFRAC intervient dans votre établissement pour effectuer, en principe, la conventionnelle visite de contrôle à cet effet.

1. À partir de la situation exposée ici, lister les éléments que cette entreprise va contrôler quant à votre appareil, la cabine et vos documents administratifs. **5 points**

Installations électriques :

- Sécurité électrique

Installations mécaniques :

- Ventilation
- Sécurité mécanique

Affichages obligatoires :

- Catégorie de l'appareil UV1 ou UV3
- Code d'équivalence sur les émetteurs UV
- Messages d'avertissement destinés aux exploitants et utilisateurs, à côté et sur les appareils

Formation :

- Qualification du personnel

Maintenance :

- Documents internes d'exploitation (dont contrôles techniques)
- Documents de maintenance des appareils de moins de 7 ans.
- Procédure d'hygiène